



Compte Rendu Succinct

Séance du 17 novembre 2009

L'an deux mille neuf et le dix sept novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien BRENOT.

Nombre de membres : En exercice : 33 Présents : 30 - Votants : 32

Étaient présents : M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - Mme CARAVEL Pascale - M. LEROY Pierre - Mme TERRIER Marie-Claire - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. CADOUOT Christian - Mme WEBER Patricia - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas - M. RUET Guillaume - Melle IGOLEN Marie - Melle BORSATO Louise - Melle BOUTEILLE Isabelle - Melle OUARTI Farah - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absent excusé : M. ROBEIN Denis.

Absents excusés représentés : Mme BEAUDOUVI Anne-Marie. (pouvoir à Mme AUBERTIN Annie) - Melle FEVRE Déborah (pouvoir à M. MILLET Gérald).

A été nommée secrétaire : Melle OUARTI Farah.

ADOPTION DES PROCES VERBAUX :

- Séance du 20 octobre 2009.

DELIBERATIONS :

Lors de sa séance du 17 novembre 2009, le conseil municipal :

- **A DECIDE** à l'UNANIMITE, d'attribuer la subvention suivante :
 - 4 424 € à l'école primaire du Breuil (classe verte en Auvergne du 3 au 7 mai 2010)
- **A PROPOSE** à l'UNANIMITE, de fixer le tarif de location de la salle de danse de l'Espace Liberté, à 8 €/heure d'utilisation, à l'association « l'envol » de Dijon, pour l'activité PILATES.
- **A DECIDE** à l'UNANIMITE, de créer un emploi sous contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE), à compter du 1^{er} décembre 2009,
- **A AUTORISE** par 25 voix pour et 7 abstentions, la passation et la signature par le Maire, des avenants n° 1 suivants relatifs à la réhabilitation et l'extension de la piscine municipale : Lot 3 gros œuvre SNCTP - Lot 5 charpente et bardage bois MORTIER - Lot 18 traitement d'eau et chauffage L'EAU PURE, conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 16 novembre 2009.
- **A AUTORISE** par 25 voix pour et 7 abstentions, la passation et la signature par le Maire, de l'avenant n° 7, Lot 15 – Electricité relatif à la construction de l'immeuble avenue de la République, conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres du 16 novembre 2009.
- **A DECIDE**, par 25 voix pour et 7 contre :
 - 1- De lancer une procédure de modification simplifiée du POS afin de supprimer les emplacements réservés au bénéfice du Département, de part et d'autre de la RD107, et si possible de diminuer la marge de recul des constructions par rapport à la RD107.
 - 2- De donner autorisation au Maire pour signer tout acte qui serait nécessaire pour assurer la conduite de cette procédure de modification simplifiée.
 - 3- D'inscrire les crédits nécessaires destinés au financement des dépenses afférentes à la modification simplifiée du POS au budget de la commune, chapitre 011- article 617.
 - 4- De solliciter l'obtention d'une subvention au titre de la dotation globale de décentralisation.
- **A EMIS** à l'UNANIMITE un avis favorable à la demande présentée par la SARL GAUDILLIERE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une usine de récupération de matières métalliques non grasses (régularisation administrative de ses activités), sous réserve que les dispositions de la « Loi sur l'eau » soient respectées et que l'environnement soit préservé.

- **A AUTORISE**, à l'UNANIMITE, le Maire à signer avec le Grand Dijon la convention de prestation de services pour l'entretien courant des voies d'intérêt communautaire situées sur le territoire de la commune.

Fait à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, le 20 novembre 2009

Le Maire,

L. BRENOT

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.